

REGLEMENT DE TRILOGIE RAID PPA



Article 1 : Présentation

Trilogie raid PPA est une épreuve sportive multisports, qui va se dérouler sur 3 années (2026, 2027 et 2028), sur les stations de Gourette, La Pierre St Martin et Artouste. Les 2 premiers raids permettront de se qualifier pour la dernière étape en 2028.

Les 2 premières étapes se dérouleront sur 1 jour et la dernière sur 2 jours.

Un classement sera établi à l'issue de chaque étape et nous privilégierons les 50 premières équipes pour s'inscrire à la dernière étape en 2028. Nous garderons une dizaine de places pour les équipes historiques et quelques invitations.

Ces raids seront organisés en milieu naturel avec une dominante montagnaise. L'orientation, l'endurance physique, la solidarité, un bon esprit d'équipe sont les pré-requis pour la participation à ce raid. Le Raid se déroule tout en orientation avec la présentation du parcours quelques fois lors du briefing d'avant-course.

Ces raids pourront être réalisés par équipe de 3 personnes ou par équipe de 2 qui feront ensemble la totalité des épreuves.

Toute assistance extérieure est interdite.

Pour la 1ère étape à Gourette, le samedi 10 octobre 2026, le départ et l'arrivée seront situés Place Sarrière à Gourette. <https://maps.app.goo.gl/6hzECJDoRLtkTuxv6>

L'accueil des équipes sera situé au Chalet Pyrénéa Sports à Gourette (64440) <https://maps.app.goo.gl/BBwHFGhx8f6LxpH8>

Article 2 : Déroulement

Le Raid se déroule sur le samedi seulement, Le raid cumulera environ 50km et 2000m D+ (environ 7h00 d'effort)

Le Raid PPA est composé d'un enchaînement d'épreuves chronométrées faisant intervenir plusieurs disciplines sportives : VTT, trail, course d'orientation, canoë, épreuves surprises (escalade, via ferrata, épreuves de cordes)

Le règlement spécifique de chaque épreuve ainsi que les cartes d'orientation seront présentés aux concurrents avant le départ, lors du briefing.

Le cheminement des équipes se fera à l'aide de cartes, en passant par des PC (points de contrôle de passage obligatoires) et par des balises.

Toute l'équipe doit être complète à ces points de passage.

Chaque équipe est représentée par un capitaine qui établira le dialogue avec l'organisation.

Des points de ravitaillement en eau et solide seront disposés tout au long du parcours.

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours ou de supprimer une épreuve si les conditions de sécurité ne sont pas réunies

Article 3 : Condition d'admission

L'épreuve est ouverte aux hommes et aux femmes, âgés de plus de 18 ans. Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, chaque concurrent devra fournir une licence sportive de compétition en cours de validité (FFTRI, ou avec mention sports en compétition) ou à défaut un certificat médical datant de moins de 1 an, de non contre-indication à la pratique du sport ou du raid multisports en compétition. Si le certificat ne fait pas mention de sports en compétition ou de Raid multisport en compétition, il devra obligatoirement comporter l'ensemble des sports pratiqués lors de l'évènement. Pour les équipes espagnoles les licences fédérales de Raid FEDO sont acceptées.

Article 4 : Inscription

Dans un souci d'écologie, l'équipe organisatrice a décidé de proposer l'inscription en vous connectant au site internet

www.pyreneeschrono.fr

Chaque capitaine pourra, via ce site, inscrire son équipe, télécharger les certificats médicaux ou licences sportives de son équipe et bien sûr payer en ligne les 55€ d'inscription pour chaque personne de son équipe. Ce qui fera 110€ pour une équipe de 2 et 165€ pour une équipe de 3

L'inscription sera validée après le paiement et le téléchargement de tous les certificats médicaux ou licences.

La caution de 80€ (prêt des chasubles et du doigt électronique) sera donnée lors de l'accueil des équipes la veille ou le jour de la course.

Chaque capitaine d'équipe recevra par courriel la confirmation d'inscription.

Le nombre d'équipes (de 2 ou de 3) est limité à 60. Aucune inscription ne sera acceptée le jour de la course.

Le nombre d'équipes maximum atteint, vous serez placés sur liste d'attente. Vous aurez cependant de fortes chances de participer au Raid PPA, car chaque année nous avons plusieurs équipes qui ne peuvent pas venir.

L'inscription comprend :

- Le droit de participer à l'épreuve
- L'aire de bivouac (avec sanitaires) du vendredi
- Les cadeaux coureurs
- Une boisson (bière) offerte par personne
- Les ravitaillements en eau et solide sur le parcours
- Les récompenses pour les podiums
- Le prêt du doigt électronique Sport Ident pour le contrôle des équipes
- Le prêt des chasubles dossards
- Les cartes d'orientation imprimées sur du papier imperméable
- Le matériel pour les épreuves surprises
- L'encadrement par des professionnels pour les épreuves surprises si besoin
- La présence des secouristes

Un repas payant sera proposé le samedi soir. Il sera à réserver sur Pyrénées Chrono si vous le souhaitez.

Article 5 : Désistement

Si un membre de l'équipe ne peut plus participer au Raid PPA (blessure, maladie) vous pouvez à tout moment modifier votre équipe.

Dans ce cas vous allez sur le site [Pyrénées Chrono](http://pyreneeschrono.com), et vous devrez faire ces modifications sur la fiche du coureur à remplacer en utilisant le bouton "transférer mon inscription"

Par souci de simplicité, en cas de désistement de l'équipe entière, aucun remboursement de l'équipe sera effectué.

Vous pouvez cependant prendre une assurance annulation lors de votre inscription qui vous permettra d'être remboursé si vous ne pouvez pas participer au raid PPA.

Article 6 : Assurance et responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisation.

Chaque concurrent devra posséder sa propre assurance Individuelle Accident et Responsabilité Civile individuelle le couvrant pour ce genre d'épreuves multisports.

Par le fait de s'inscrire chaque membre de l'équipe déclare être pleinement conscient des risques inhérents à la pratique des disciplines sportives (VTT, course d'orientation, course en montagne, escalade, via ferrata) en milieu naturel et sur des routes ouvertes à la circulation. L'organisation n'est pas responsable de la casse, la perte ou le vol du matériel.

Chaque équipe engagée accepte de respecter les instructions de sécurité, **de se conformer au code de la route**, de respecter les propriétés privées et de respecter les décisions émises par l'organisation de l'épreuve.

L'organisateur rappelle au participant qu'il est le seul responsable de la conformité (norme CE en vigueur) et du bon état de ces EPI ou matériel assimilé

Chaque concurrent s'engage également à savoir nager 50 mètres minimum.

Chaque concurrent s'engage à renoncer à tout recours contre l'organisation pour tous les dommages ou vols de matériel personnel survenant avant, pendant ou après le raid.

Par le fait de s'inscrire au Raid PPA, les concurrents acceptent et s'engagent à respecter la totalité du règlement du raid PPA.

Article 7 : Disciplines et compétences

L'équipe devra réaliser l'ensemble des épreuves et le parcours prévu par l'organisation.

Les disciplines proposées seront (sous réserve des autorisations et des possibilités)

- VTT en orientation
- Course d'orientation
- Trail de montagne
- Bike & Run?
- escalade ?
- via ferrata?
- Biathlon?

Chaque participant doit être autonome sur toutes les disciplines.

Article 8 : Equipements

A tout moment du Raid PPA chaque concurrent devra être équipé du matériel obligatoire. Ce matériel sera contrôlé de façon inopinée sur le parcours. Pour chaque élément manquant vous serez pénalisé **de 20min**. Selon les conditions météo ce matériel pourra être modifié.

Equipement obligatoire par coureur

- VTT (sans assistance électrique) +1 casque rigide (norme CE en vigueur)
- 1 Sac à dos
- Eau + aliments énergétiques
- Eco-verre (pour boire aux ravitaillements)
- 1 sifflet
- 1 couverture de survie
- 1 crayon ou stylo
- Veste technique imperméable (type goretex ou autre, un simple k-way sera refusé)
- 1 polaire fine, t-shirt « thermique » chaud manches longues ou manchettes
- 1 collant long (suivant conditions météo)
- 1 paire de gants (suivant conditions météo)
- 1 bonnet ou buff (suivant conditions météo)

Equipement obligatoire par équipe

- Téléphone portable (celui indiqué sur fiche d'inscription)
- Boussole
- 1 porte carte étanche pour VTT
- Kit de réparation VTT
- Trousse de 1^{er} secours (paracétamol ou Ibuprofène, Collyre, Antiseptique, Compeed, compresses stériles, 1 bande Elastoplaste, Ciseaux, Pince à épiler)

Matériel conseillé

- Guêtres (les chemins ne sont pas tous nettoyés)
- Tir-tiques (vous avez, malheureusement, des chances d'en attraper !)
- Les bâtons (télescopiques ou non) sont autorisés
-

Equipements fournis par l'organisation

- cartes et road book, chasuble dossard, ravitaillements solides (sucrés et salés), eau
- Salle avec eau chaude, café mise à disposition pour samedi matin

Article 9 : Classements

Les classements seront établis suivant trois catégories pour les équipes de 2 et de 3

Hommes : trois premières équipes

Mixte : trois premières équipes

Femmes : trois premières équipes

Un classement sera établi lors des 2 premières étapes de la Trilogie Raid PPA afin de se qualifier pour la 3^{ème} et dernière étape.

Pour la "finale" de 2028 à Artouste les 35 meilleures équipes de 3 ainsi que les 25 meilleures équipes de 2 pourront s'inscrire. Nous nous réservons le droit d'inviter 5 équipes "historiques" qui n'auraient pas réussi à se qualifier.

Il n'est en aucun cas obligatoire de faire les 2 premières étapes mais ça permet d'avoir plus de chance de se qualifier.

Les équipes seront récompensées par de nombreux lots techniques et des produits locaux. Un tirage au sort récompensera les autres équipes.

Article 10 : Contrôle –pénalité -jury

Toute balise ou CP manqué entraînera des pénalités indiquées sur les définitions des balises. Voici une liste non exhaustive des faits de course **entraînant des pénalités de 3h**:

- circulation sur une route interdite
- non pointage d'un contrôle sur un passage obligatoire
- détérioration de clôture, champs, propriété privée...
- non-respect des consignes de sécurité
- non-respect du code de la route
- manque de respect envers les contrôleurs, les randonneurs ou les propriétaires
- abandon de détrit (emballage des denrées de course)
- utilisation de GPS avec cartes intégrées
- téléphone portable utilisé autrement que pour prévenir les secours.
- tout abandon, sur une section ou plus, d'un des membres de l'équipe **sera pénalisé de 6h**.

Cependant l'équipe peut repartir au complet, à la suite de cette section ou le lendemain, pour être classée.

Le jury est composé de membres de l'organisation et est seul habilité à statuer sur tous les litiges survenus durant l'épreuve.

Article 11 : Démarche citoyenne

Dans l'esprit d'une démarche citoyenne, le pratiquant s'engage à la conservation des espaces naturels. La nature doit être impérativement protégée contre toute forme de négligence et de pratique pouvant entraîner sa dégradation.

Nous sommes tous garants du respect de notre patrimoine naturel.

Article 12 : Droits à l'image

En acceptant le règlement chaque concurrent donne son accord à l'organisation ainsi qu'à ses partenaires de diffuser des photos à des fins de promotion du raid dans lesquelles ils sont susceptibles de figurer.

Article 13 Cas d'urgence

En cas d'urgence, la Trilogie Raid PPA dispose d'une couverture radio et téléphonique qui permet l'intervention des premiers secours dans les plus brefs délais.

En cas d'accident voici le mode opératoire à suivre :



